Image not found or type unknown

L'adresse du père est inconnue

Par **Fogiah**, le **16/09/2012** à **18:25**

Bonjour,

ma compagne est séparée de son ex-conjoint depuis quelque temps et un jugement du juge a donné la garde des trois enfants à la mère.
Le père a un droit de garde un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Celui-ci est dispensé de payer une pension alimentaire car il ne touche que le RSA.

Là où se pose le problème est que nous ne connaissons pas l'adresse du père et ne savons donc pas où sont loger les enfants, ni quelles conditions.

J'ai lu beaucoup de choses sur d'éventuelles obligations, pour les deux parents, de communiquer leurs adresses, mais rien de très précis.

Quelqu’un pourrait-il m'éclairer ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés